VILLE DE PESSAC

Écoles maternelles

Le territoire pessacais compte 29 écoles primaires publiques dans un environnement éducatif épanouissant (11 écoles élémentaires, 15 écoles maternelles, 3 groupes scolaires), et 3 groupes scolaires privés.

La Ville de Pessac détermine, par délibération du Conseil municipal, l'école d'affection de chaque enfant en fonction de son lieu de résidence : c'est la sectorisation scolaire. Les écoles pessacaises sont réparties en 10 secteurs scolaires pour répartir, de manière équilibrée, les enfants dans les écoles pessacaises, tout en favorisant la mixité sociale.

Toute petite section (TPS) de maternelle

C'est l'accueil et la scolarisation d'enfants de moins de trois ans, issus des territoires en lien avec les zones géographiques prioritaires. Ce dispositif spécifique leur permet d'avoir le temps de s'adapter au milieu scolaire et defavoriser leur réussite scolaire. Ce n'est pas un nouveau mode de garde.

Qui est concerné ?

- Pour les enfants dont les familles habitent le quartier dans lequel est implantée une classe de TPS. À Pessac, elles se situent à l'école maternelle Montesquieu pour le quartier de Saige, à l'école maternelle G. Leygues pour le quartier Châtaigneraie-Arago et à l'école Le Colombier pour le quartier Haut-Livrac.
- Pour les enfants qui ont 3 ans au plus tard le 31 mars de l'année scolaire de l'inscription.
- Pour les enfants dont la famille est très éloignée de la culture scolaire pour des raisons sociales, culturelles ou linguistiques.

Temps périscolaires

Les horaires d'ouverture du service d'accueil périscolaire du matin et du soir sont les suivants :

- le matin de 7h30 – 8h30
- Le soir de 16h30 – 18h30
- le lundi, le mardi, le jeudi et le vendredi en période scolaire (sauf Toctoucau).

Durant ces temps éducatifs, des activités ludiques encadrées par des professionnels de l'animation sont proposées aux enfants dans le cadre d'un projet pédagogique. Les familles ont le choix d'inscrire ou non leurs enfants. Un goûter est proposé aux enfants sur le temps d'accueil périscolaire du soir.

Durant ces temps de loisirs qui enrichissent la vie de l'enfant en stimulant son développement à travers une expérience de la vie collective, la Ville de Pessac a pour objectif d'offrir à tous les enfants pessacais un service public périscolaire diversifié et de qualité, adapté à leurs besoins, contribuant à leur développement et à leur épanouissement.

Pour accéder aux services périscolaires du matin et du soir, l'inscription des enfants est indispensable afin de garantir la sécurité de ces derniers. Cette démarche d'inscription s'effectue en deux temps, en ligne sur le portail @ccueil de la Ville ou auprès de l'@ccueil unique en mairie :

- l'inscription administrative qui doit être renouvelée chaque année et ouvre un droit d'accès au service,
- la Déclaration d'Utilisation de Service (DUS) pour indiquer les jours où l'enfant sera présent.

Le service d'accueil périscolaire fait l'objet d'une tarification spécifique et progressive. La facturation est basée sur un forfait journalier, quel que soit le temps d'utilisation du service.

Liste des écoles maternelles par secteur

- Secteur Aristide Briand / Bellegrave / Jean Cordier
- Secteur Cartier / Pape Clément / Roland Dorgelès
- Secteur Georges Leygues / Le Monteil
- Secteur Herriot / Mauriac / Montesquieu
- Secteur Joliot-Curie / Le colombier
- Secteur Jules Ferry
- Secteur Magonty / Cap de Bos / La Farandole
- Secteur Pierre Castaing / Alouette
- Secteur Toctoucau
- Secteur Saint-Exupery
- Enseignement privé

CONTACT

Vie des écoles

Vie des écoles, services péri et extra-scolaires et Conseil Municipal des Enfants

05 57 93 64 90
Courriel

Ville de PESSAC

HÔTEL DE VILLE DE PESSAC
Place de la Ve République
33604 Pessac Cedex

courrier@mairie-pessac.fr

05 57 93 63 63

Lundi : 13h30-19h
Mardi au vendredi : 8h30-17h
Samedi : 9h-12h (de 9h à 11h : uniquement les dépôts de dossier carte d'identité ou passeport, sur rendez-vous. / De 11h à 12h : uniquement les remises de passeports et cartes d'identité)

SUIVEZ-NOUS